

*Postulat au Conseil communal*

## **Nyon, ton patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle est digne d'intérêt !**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ville bi-millénaire, Nyon est réputée pour son patrimoine romain et son bâti architectural des siècles antérieurs et a consenti des efforts importants pour en conserver des témoins. Dans cette démarche, on s'est moins penché sur le XX<sup>e</sup> siècle, période pendant laquelle la cité s'est sensiblement développée, puis étendue vers le nord. Ainsi, il faut rappeler que 60% du volume bâti actuel a été construit après la Seconde Guerre mondiale.

En fait, ces cent dernières années ont été l'occasion à la fois d'une modernisation et d'une densification de la ville qui ont conduit à la transformation de son visage ancien. Dès 1920, ce mouvement s'est traduit au centre par une démolition et une reconstruction du tissu urbain, mais aussi par son extension. Il est vrai aussi que l'on a du mal de poser un regard objectif sur des bâtiments construits il y a cent ans, qui nous paraissent « vieux » en regard de l'architecture contemporaine, moderniste et fonctionnelle, et qui n'ont pas nécessairement l'élégance d'un immeuble du 18<sup>ème</sup> siècle.

Nous pensons cependant qu'il est temps de s'interroger sur la valeur historique du bâti du XX<sup>e</sup> siècle et de réfléchir à ce qui a constitué l'identité de notre ville au fil du temps afin d'en préserver l'âme. Le patrimoine est un héritage légué par les générations précédentes et il s'agit bel et bien d'une chance inestimable pour une ville. L'objectif premier d'une telle démarche n'est pas de « tout conserver à tout prix » **mais d'abord de s'informer et de comprendre l'évolution du tissu urbain**. Et pour ce faire, d'avoir les bons outils pour comprendre et protéger si nécessaire. La transformation « sauvage », purement fonctionnelle, du Café du Marché est un exemple flagrant de ce qu'il faudrait pouvoir éviter à l'avenir.

Nous demandons donc que la municipalité questionne le patrimoine bâti, et ce en deux séquences :

1) tout d'abord **entreprendre la révision du Recensement architectural de la Ville** et en faire la demande formelle au Canton de Vaud.

A ce sujet, le Canton précise sur son site que « *le Recensement architectural est évolutif !* » : « *Loin d'être figé, le regard porté sur le patrimoine se renouvelle, évolue et s'enrichit jour après jour. Une évaluation patrimoniale peut ainsi différer au fil des décennies et ce sans qu'aucune transformation n'ait affecté la substance historique de l'édifice en question. C'est notamment pour cette raison que le **Règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites exige la tenue à jour du recensement architectural**. La Division monuments*

*et sites procède ainsi, en coordination avec les autorités municipales concernées, à des révisions régulières des notes et des mesures de protection attribuées. »<sup>1</sup>*

Pour Nyon, rappelons que la dernière révision du **Recensement architectural** date de 2009 et la **fiche ISOS**<sup>2</sup> de 2012. Une décennie plus tard, leur révision nous semble opportune car les conceptions évoluent vite.

2) puis, demander au Canton de prendre également en compte le **Recensement de ses parcs et jardins selon la norme ICOMOS**, afin de tenir compte en plus du bâti d'ensembles paysagers qui apportent une grande richesse à la Ville et au bien-être de ses habitants.

De plus, il nous semble être du devoir des Autorités de veiller à la diffusion de la « mémoire de la ville ». N'est-il pas aussi de notre responsabilité de partager les connaissances et de sensibiliser les citoyens aux richesses des différentes époques de cette cité dont on aime louer la longévité bi-millénaire ? Et quoi de mieux pour le faire que de mettre en valeur ses architectes et ses bâtisseurs ? Le succès de l'exposition consacrée en 2018 aux briques de verres de l'architecte nyonnais Gustave Falconnier (1845-1913) a démontré que ce type de sujet intéresse vivement le public.

Enfin, avec la crise climatique, il convient aussi de réfléchir à notre manière de « rebâtir la ville », de questionner l'habitude trop simpliste consistant à « démolir-reconstruire ». Démolir a un coût. Et dans cette démarche, il nous paraît important de dialoguer avec les habitants des quartiers concernés et tenter ensemble de nouveaux usages, par exemple, en matière d'urbanisme provisoire. Ceci permettrait d'éviter la création de friches stériles comme le Martinet tout en gérant les ressources avec plus de parcimonie. Quels réemplois sont possibles ? Comment réutiliser les matériaux ou ressources disponibles sur place ?

Les soussignés soumettent donc cette question urbanistique importante au Conseil communal et proposent que le postulat soit renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Carinne Bertola, les Verts-e-s  
Claude Farine, PS  
Florence Darbre, PLR  
Jacky Colomb, PIN  
Bernard Uelstchi, Vert'libéraux  
Béatrice Enggist, UDC

---

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/monuments-et-sites/recenser-le-patrimoine-architectural>

<sup>2</sup> Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS)